

# PHILIPS



## CHER POSSESSEUR D'UN ORDINATEUR MSX2,

---

Toutes nos félicitations pour avoir opté en faveur de cet ordinateur MSX2 de Philips! Nous savons que l'utilisation de cet ordinateur, à la fois performant et simple à employer, sera pour vous source de nombreuses joies, et que vous en tirerez une foule de bénéfiques pratiques.

Depuis que le standard MSX a été lancé, avec succès, un grand nombre de programmes de toutes sortes sont apparus sur le marché. La plupart d'entre eux sont d'excellente qualité, et ils vous donneront entière satisfaction.

Toutefois, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que tous les fournisseurs de logiciels n'apportent pas toujours tout le soin souhaitable en ce qui concerne le respect du standard MSX. De ce fait, certains programmes, initialement écrits pour des ordinateurs MSX1, ne tournent pas toujours de façon satisfaisante sur votre ordinateur MSX2. Il s'agit là d'un défaut de logiciel, et ce n'est absolument pas le signe d'un problème quelconque au niveau de votre ordinateur MSX2.

Si vous achetez des logiciels supplémentaires, nous vous recommandons de garder ce problème présent à l'esprit, et de vous assurer que les programmes qui vous intéressent sont bien entièrement compatibles MSX. Si vous vous heurtez à un problème de ce genre, nous vous prions de contacter le revendeur auprès duquel vous vous être procuré le programme en question.

Nous vous souhaitons de passer de nombreux moments agréables avec votre ordinateur MSX2 de Philips!

---

# PHILIPS



## CONTRAT DE LICENCE

Le fait d'ouvrir l'emballage de cette disquette ou d'utiliser le programme implique que vous acceptez les termes de ce contrat entre PHILIPS EXPORT B.V. Eindhoven, Pays-Bas (ci-après dénommée PHILIPS) et vous-même. Si vous n'acceptez pas les termes de ce contrat, vous devez retourner le paquet dans les meilleurs délais à votre revendeur sans ouvrir l'emballage, celui-ci vous remboursera alors.

### LICENCE

1. Le logiciel livré avec le VG 8235 (compris MSX-DOS) (ci-après désigné Logiciel Licencié) et les manuels d'instructions y afférant sont dérivés de logiciels confidentiels et qui sont la propriété de PHILIPS et/ou d'un ou de tiers et vous reconnaissez leur nature confidentielle ainsi que les droits que PHILIPS et/ou des tiers peuvent avoir sur le Logiciel Licencié. Vous ne ferez rien qui puisse être dommageable ou porter atteinte aux intérêts de PHILIPS et/ou desdits tiers en ce qui concerne le Logiciel.
2. Vous pouvez:
  - utiliser le Logiciel Licencié sur une seule machine,
  - modifier et/ou fusionner le Logiciel Licencié, avec un autre programme mais uniquement pour votre propre usage sur cette seule machine,
  - faire des copies du Logiciel Licencié contenu dans la disquette/cartouche sous une forme lisible par toute machine ou sous une forme imprimée mais uniquement dans un but de sauvegarde ou de modification dans le cadre de votre propre usage de Logiciel Licencié sur cette seule machine,à la condition expresse que, dans tous les cas, toutes copies et/ou modifications et/ou extraits du Logiciel Licencié fusionné avec un autre programme comportent toutes les mentions de propriété, de droits d'auteur et autres indications ainsi que les numéros d'identification apparaissant sur le Logiciel Licencié utilisé.
3. Vous ne devez pas inverser, compiler ou désassembler le Logiciel Licencié.
4. Vous pouvez transférer, céder, décharger ou, de façon quelconque, mettre à la disposition de tiers, le Logiciel Licencié et la documentation tels qu'ils vous ont été livrés à l'exclusion de toutes copies de ceux-ci, à condition:
  - que vous obteniez que ce ou ces tiers acceptent les termes du présent contrat, que vous cessiez immédiatement d'utiliser le Logiciel Licencié, la documentation et toutes copies de ceux-ci, et que vous détruisiez immédiatement toutes ces copies.
5. PHILIPS n'assume dans le cadre de ce contrat de licence qu'une obligation de moyens. PHILIPS ne garantit pas que le logiciel permettra d'atteindre les objectifs que le client s'est fixé, ni que le logiciel est dépourvu d'erreurs, et d'une façon générale ne fournit aucune garantie autre que la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue ou de service rendu. Il est précisé en outre que PHILIPS ne sera pas responsable des dommages, directs ou indirects, subis par vous-même ou par tous tiers, résultant d'une utilisation non conforme aux manuels d'instruction ou de l'intervention d'un tiers ou d'une cause extérieure.
6. La présente licence reste en vigueur jusqu'à sa résiliation. Elle peut être résiliée:
  - par vous-même, à tout moment, par destruction de Logiciel Licencié ainsi que de toutes copies, modifications et extraits fusionnés de ce dernier, sous toutes leurs formes.
  - par PHILIPS au cas où vous ne respecteriez pas vos obligations résultant de présent contrat. Dans ce cas, PHILIPS se réserve le droit d'invoquer tous recours qui lui sont disponibles y compris le droit de demander des dommages-intérêts. Dès une telle résiliation, vous devrez détruire le Logiciel Licencié ainsi que toutes copies, modifications et extraits fusionnés de celui-ci.